

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

---

Année 2015

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°962 SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Pierre BEDIER ,président sortant du Conseil généra des Yvelines.*

*M. Laurent BROSSE, benjamin de l'Assemblée, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorgues, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.*

### ***Election du Président du Conseil départemental des Yvelines***

*Pierre BEDIER ouvre la séance et appelle la doyenne, Christine BOUTIN pour assurer la présidence et faire procéder à l'élection du Président du Conseil départemental.*

MME. LA PRESIDENTE– Mesdames et Messieurs, venus si nombreux pour cette nouvelle mandature, mes chers Collègues,

Il y a certainement quelque chose de cocasse à ce que je préside l'ouverture de cette mandature.

Il n'échappera à personne que ce qui me vaut cet honneur, c'est le fait d'être votre doyenne d'âge. Certains ou certaines pourraient être gêné(e)s de cela. Pas moi. Ce temps particulier de ma vie me donne la sérénité, le recul, le goût de la transmission et un regard souriant sur les vanités humaines – et aussi une certaine forme de détachement, signe sans doute de la sagesse.

C'est donc un honneur et une responsabilité pour moi d'ouvrir cette séance d'installation de notre Assemblée. Mais finalement, ce n'est pas le plus important. Ce qui compte le plus, et qui justifie ce bref message, est que je suis celle qui a la plus longue longévité dans ce mandat départemental qui nous rassemble aujourd'hui. J'ai en effet le privilège d'être celle qui connaît le mieux la vie de ce

département, qui connaît le mieux cette institution, ses heurts et ses bonheurs, ses élans et ses errements. Je suis aussi celle qui connaît le mieux ses acteurs et je vais les saluer : Paul-Louis Tenaillon ; Franck Borotra, qui fut un très grand président de Conseil Général ; Pierre Bédier, moi-même, le temps d'un instant ; Alain Schmitz, que je salue particulièrement et Pierre Bédier. Après trente-trois ans de vie départementale, il ne faut plus m'en compter.

Chers collègues, dans les urnes nous avons gagné. Les médias, les commentateurs s'en sont fait l'écho. La victoire est totale, comme l'affiche le grand chelem. Mais si je partage avec vous tous le plaisir de respirer le vent de la victoire, la vérité nous oblige à une analyse plus en profondeur. Nous sommes tous issus du même label politique : E.P.Y. Mais comment ne pas voir que plus de 57 % des Yvelinois se sont abstenus et que beaucoup d'entre nous ont été élus avec l'apport des voix de gauche ? Il n'est pas possible d'ignorer cette réalité. Certes, nous avons le grand chelem mais la confiance est très fragile. Dans ce temps du rejet du politique, l'obligation qui nous est faite à nous, élus de droite et du centre, est de restaurer la confiance par l'exemple – l'exemple d'actions irréprochables.

Reconstruire la confiance, la consolider, l'incarner même doit être aujourd'hui notre première préoccupation, le premier message à lancer à tous les Yvelinois. Oui, le grand chelem nous oblige à l'excellence, mais cela suffira-t-il ?

J'appelle à ce que nous ayons une plus grande ambition : celle de la liberté. Ce n'est pas simple dans une assemblée sans opposition. La liberté est pourtant la condition essentielle pour rétablir la confiance. Il s'agit de la liberté de chacun, celle qui implique que chacun respecte la liberté de penser, la liberté de décider, la liberté d'agir de chaque Conseiller départemental. Nous avons acté le principe d'appartenir au seul groupe « Ensemble Pour les Yvelines ». C'est bien, mais la seule règle qui assurera le bon fonctionnement de notre Assemblée est cette liberté. N'oublions pas que c'est la confiance ébranlée qui a amené à des votes désespérés et même désespérants, ou même le vote de tous ceux de gauche, sincèrement de gauche qui ont, dimanche dernier, considéré devoir mettre un bulletin contraire à leurs attachements politiques, assurant ainsi notre victoire. Qu'allons-nous leur dire, à ces Yvelinois, si nous ne cultivons pas le respect des uns et des autres par la liberté ?

Cette liberté devra s'incarner par le respect des sensibilités différentes de vote – pas nécessairement et automatiquement identiques – voire des divergences fondamentales que nous aurons peut-être à traiter au cours de ce mandat. La pire des choses serait, mes chers Collègues, que l'un d'entre nous n'ose pas dire, agir, voter ou ne pas voter comme sa conscience le lui dicte.

Nous avons entendu, lors de nos campagnes électorales, l'exaspération des Français face aux discours convenus. Ils ont besoin d'authenticité, de vérité et de liberté. Il faut qu'ils le sentent dans nos comportements. Il faut que dans l'Assemblée, chacun se sente libre de voter ou de ne pas voter. C'est à cette seule condition que nos votes, fussent-ils unanimes, prendront tout leur sens démocratique.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

MME LA PRESIDENTE – Nous allons procéder à l'élection du Président du Conseil départemental. Au préalable, je vais vous lire les articles du C.G.C.T. régissant cette élection.

L'article L. 3122-1 du code fixe un quorum renforcé pour cette séance d'installation. Le Conseil départemental ne peut délibérer que si les deux tiers, soit 28 élus sont physiquement présents (sans les pouvoirs). La vérification du quorum doit être faite avant que la procédure d'élection du Président ne commence. Vous êtes tous présents, donc le quorum est bien atteint.

Dans l'hypothèse où les conseillers, après l'appel nominal, se retireraient au cours de la séance, le fait que le nombre de conseillers restant n'atteigne plus le quorum n'entache pas d'irrégularité l'élection. Je vous encourage à rester présents le plus longtemps possible.

Le mode de scrutin est régi par les articles L3121-15 et L3122-1 4<sup>ème</sup> alinéa du code. Le Président du Conseil départemental est élu au scrutin majoritaire uninominal à bulletin secret, par appel des conseillers départementaux par ordre alphabétique. Les bulletins sont déposés dans une urne. Le Président est ainsi élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans. La majorité est calculée en fonction de l'effectif du Conseil départemental et non pas en fonction des suffrages exprimés. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Les candidatures doivent être personnelles, car les groupes politiques ne sont pas encore légalement constitués. Sont éligibles aux fonctions de Président tous les Conseillers départementaux en exercice. J'appelle les candidatures au poste de Président du Conseil départemental.

KARL OLIVE – Mesdames Messieurs les Elus, que nous saluons du fond du cœur,

Mes très chers Collègues,

L'histoire retiendra que c'est à la SainteSandrine que s'installe cette nouvelle Assemblée départementale en ce jeudi 2 avril 2015. Dans les Yvelines, ce matin, ce sera plutôt la Saint Pierre. Ne boudons pas notre plaisir et surtout ne nous excusons pas de nous retrouver en famille, rassemblés en plénière dans cette assiette départementale de la République – les fameux conseils généraux qui virent le jour quelques heures après la Révolution française, et où la liberté de penser sera écrite en lettres majuscules.

Oui, les résultats de ce week-end en Yvelines sonnent comme une révolution dans le département. Nous en savourons chacun le bonheur singulier et aussi le devoir commun d'exemplarité. En ce jeudi 2 avril 2015, il me revient l'honneur, que dis-je, le privilège, de présenter au nom de mes 41 autres Collègues la candidature de l'un d'entre nous pour la présidence du Conseil départemental.

De suspense, il n'y aura pas tant cette candidature est méritée, naturelle et attendue.

Candidature méritée pour un homme qui nous a dit, avant cette campagne ce que nous allions faire ensemble pour gagner et a fait ce qu'il avait dit après cette campagne : le grand chelem, à l'issue d'une aventure humaine magistralement partagée.

Candidature naturelle pour un homme qui sait – qui sait écouter, qui sait gérer, qui sait décider, qui sait aussi qu'il ne sait pas tout. C'est cela, la politique.

Candidature attendue enfin, pour un homme qui façonne le territoire depuis trente ans, qui le sent, qui le vit, qui l'aime et qui mène ses troupes comme un seul homme.

Je cite :

« Si l'on n'est plus que mille, eh bien, j'en suis ! Si même  
Ils ne sont plus que cent, je brave encor Scylla ;  
S'il en demeure dix, je serai le dixième ;  
Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! »

Victor Hugo l'avait écrit. Monsieur Pierre Bédier, « celui-là », est notre candidat.

MME LA PRESIDENTE – Nous avons donc la candidature de Pierre Bédier. Cher Collègue, si vous voulez bien procéder à l'appel. Chaque Conseiller départemental se déplacera pour déposer son bulletin dans l'urne.

*Laurent BROSSE procède à l'appel. Les Conseillers départementaux déposent tour à tour leur bulletin dans l'urne.*

MME LA PRESIDENTE – près dépouillement, les résultats du scrutin sont :

- votants : 42
- bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 38
- nombre de voix obtenues par Pierre Bédier : 38

PIERRE BÉDIER est élu Président du Conseil départemental des Yvelines.

MME LA PRESIDENTE – Monsieur Bédier, félicitations.

*Applaudissements.*

*La présidente d'âge cède immédiatement son siège au président élu.*

*Présidence de M. Pierre BÉDIER, président.*

M. LE PRÉSIDENT – Merci mes chers Amis.

### ***Détermination de la composition de la Commission permanente***

M. LE PRÉSIDENT – J'invite l'Assemblée, conformément aux articles L3122-4 et L3122-5 du C.G.C.T., à fixer le nombre des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Je vous propose d'arrêter à 12 le nombre des vice-présidents et à 29 celui des autres membres (hors le président).

*Le Conseil départemental décide à l'unanimité de fixer à 12 le nombre de vice-présidents et à 29 celui des autres membres de la Commission permanente.*

### ***Election des membres de la Commission permanente***

M. LE PRESIDENT – Les membres de la Commission permanente, autres que le président, sont élus au scrutin de liste. Une seule liste ayant été déposée, régulièrement composée s'agissant de la parité, je vous donne lecture de la composition de notre Commission permanente.

Les vice-présidents sont :

- 1<sup>er</sup> vice-président : Pierre FOND ;
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Catherine ARENOU ;
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Ghislain FOURNIER ;
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Joséphine KOLLMANNSBERGER ;
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Jean-François RAYNAL ;
- 6<sup>ème</sup> vice-président : Marie-Hélène AUBERT ;
- 7<sup>ème</sup> vice-président : Alexandre JOLY ;
- 8<sup>ème</sup> vice-président : Cécile DUMOULIN ;
- 9<sup>ème</sup> vice-président : Olivier LEBRUN ;
- 10<sup>ème</sup> vice-président : Marie-Célie GUILLAUME ;
- 11<sup>ème</sup> vice-président : Karl OLIVE ;
- 12<sup>ème</sup> vice-président : Pauline WINOCOUR-LEFEVRE.

Les autres membres sont :

- Laurent RICHARD ;
- Josette JEAN (qui sera déléguée au personnel) ;
- Didier JOUY ;
- Marcelle GORGUES ;
- Laurent BROSSE ;
- Nicole BRISTOL ;
- Philippe BRILLAULT (qui sera délégué aux établissements médico-sociaux) ;
- Sylvie d'ESTEVE ;
- Yann SCOTTE ;
- Cécile ZAMMIT-POPESCU ;
- Guy MULLER ;
- Alexandra ROSETTI (qui sera déléguée au logement) ;
- Yves VANDEWALLE ;
- Laurence TROCHU ;
- Michel LAUGIER ;
- Elodie SORNAY ;
- Bertrand COQUARD ;
- Christine BOUTIN ;
- Georges BENIZE (qui sera chargé de la réforme territoriale dans l'espace rural) ;
- Elisabeth GUYARD ;
- Philippe PIVERT ;
- Janick GEHIN ;

- Philippe BENASSAYA ;
- Sonia BRAU ;
- Jean-Michel FOURGOUS ;
- Anne CAPIAUX ;
- Olivier de LA FAIRE ;
- Hélène BRIOIX-FEUCHET ;
- Claire CHAGNAUD-FORAIN.

Le 3° de l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, parue au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> avril 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat prévoit que « lors de la première réunion du conseil départemental, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1, le président remet aux conseillers départementaux un copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

Les documents que je viens de citer vous sont distribués et je vous donne lecture de la charte de l'élu local.

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

M. LE PRESIDENT – Ce préalable ayant été effectué, et après vous avoir renouvelé mes remerciements pour cette élection, je voudrais vous dire que la séance qui ouvre notre mandat devrait être marquée par la joie de nous retrouver après une éclatante victoire. Les Yvelinois ont salué notre bilan en nous qualifiant dans tous les cantons à l'issue du premier tour et ont choisi notre projet en nous élisant partout au second.

Le rajeunissement, la féminisation, le renouvellement de notre Conseil, favorisés par la loi et rendus possibles par la campagne électorale d'Ensemble Pour les Yvelines, regroupant droite, centre et sans étiquette, donnent à notre Assemblée un visage nouveau et plaisant.

Que chacun soit issu le bienvenu et trouve sa place au service des Yvelines.

Et pourtant...

Pour exceptionnel que soit notre succès, il ne doit pas masquer la gravité de l'heure.

Le 22 mars a vu une France exaspérée prendre le chemin des urnes.

Dans les Yvelines, à la fracture territoriale et sociale classique entre le nord du département, cruellement impacté par la désindustrialisation et les blessures urbaines passées, et l'ensemble du territoire, traditionnellement plus homogène et plus résistant aux effets des crises économiques, est venue s'ajouter une seconde fracture entre espace urbain et espace rural, ce dernier fragilisé plus particulièrement par les élucubrations institutionnelles dont nous a gratifié le pouvoir en place.

Les menaces sur l'existence même des départements, conjuguées à la course à la taille des intercommunalités, sont apparues comme des attaques directes contre les communes rurales, méprisées et menacées d'être marginalisées. Et c'est ce que leurs habitants, emboîtant le pas de leurs élus, viennent de condamner.

Sentiment d'abandon, crainte du déclassement, anxiété de voir les enfants vivre moins bien que leurs parents, tels sont les sentiments qui étreignent les Français dans une France qui s'appauvrit et où le chômage de masse n'épargne aucune strate de la population même si les jeunes et les moins qualifiés payent le plus lourd tribut. Tels sont les ingrédients du cocktail qui engendra ce vote extrémiste constaté lors du premier tour ; vote extrémiste encouragé par la provocante nationalisation du débat voulue par le chef du Gouvernement ; vote extrémiste certes contenu *in extremis* par le réflexe républicain des électeurs mais suffisamment puissant, suffisamment menaçant pour appeler de notre part, élus républicains, une réaction lucide, forte et constante...

De ce fait, notre mandat doit être celui d'une mobilisation de tous les instants, humble mais déterminée, imaginative mais réaliste, immédiate mais durable.

**Humilité** car nous ne devons pas être étourdis par l'ampleur des résultats ; **détermination** pour ne pas croire que la victoire suffise à ouvrir grandes les portes du changement ; **imagination** parce que les conditions budgétaires sont tout simplement catastrophiques du fait d'un gouvernement qui entend nous transférer une part du déficit qu'il ne sait maîtriser ; **réaliste** afin de ne pas se noyer dans la paralysie de l'action de ceux qui, parce qu'ils veulent tout faire, finissent par ne rien faire ; **immédiate** parce que la modernisation de nos services et de nos politiques sera engagée dès demain en même temps que sera voté un premier budget de combat ; **durable** parce que nos efforts ne vaudront que s'ils s'inscrivent dans le temps de notre mandature.

Ces principes d'action étant posés, nous devons désormais suivre le cap de nos engagements devant les électeurs :

- **Promouvoir une politique de solidarité sociale** sans verser dans l'assistanat en mettant l'accent sur l'emploi, la formation et l'activité et **une politique de solidarité territoriale** dotées d'outils rénovés et puissants ;
- **Accroître nos coopérations**, à la fois avec les départements voisins et avec nos intercommunalités pour favoriser la mutualisation, source d'économies ;
- **Soutenir et accompagner les grands projets d'infrastructures** comme EOLE, la TGO, le canal Seine Nord en anticipant leurs impacts sur le tissu urbain et les réseaux existants pour aider au développement économique ;
- **Apporter notre contribution à la modernisation et à l'attractivité de notre outil éducatif**, source de notre compétitivité ;
- **Poursuivre notre politique d'aide aux implantations et au maintien d'entreprises**, de centres de recherche et de formation supérieures d'excellence qu'elles soient publiques ou privées, pour conserver notre leadership en la matière.
- Et mener cette politique ambitieuse **sans alourdir considérablement le fardeau fiscal** qui pèse sur nos concitoyens, c'est-à-dire faire plus et mieux avec moins de moyens.

Plus encore, et englobant les axes de notre action, nous devons affirmer la place du département des Yvelines, non comme une fin en soi, mais comme un outil au service des Yvelinois :

un outil d'aide à la proximité pour les communes, tant le couple commune / département qui a fait la France contemporaine est le cœur de la machine administrative républicaine ;  
 un outil d'accompagnement pour ces nouvelles méga-intercommunalités voulues par le Gouvernement en place et qui sont un grand saut dans l'inconnu ;

un outil de protection dans la construction du Grand Paris, cette belle et grande idée dévoyée aujourd'hui par des arrière-pensées électoralistes, qui menacent de marginaliser notre territoire en transformant les franges de la Région Parisienne en « réserve indienne » et qui, de mon point de vue, après tous les débats qui s'imposent, nous conduira à créer une Assemblée des Pays de Seine, avec, dans un premier temps, le département voisin des Hauts-de-Seine, pour peser d'un poids suffisant dans cette grande affaire.

Voilà, chères et chers Collègues, le défi de notre mandature, auquel, avec votre expérience pour les plus anciens, votre fraîcheur pour les nouveaux venus, votre enthousiasme à tous, je vous propose de nous mesurer.

Parce que je connais chacune et chacun d'entre vous,  
 parce que je sais votre souci de l'intérêt général,  
 parce que je n'ignore rien de votre ardeur à bien faire,  
 j'ai la certitude que nous conjuguerons harmonieusement notre ambition pour les Yvelines et notre souci de tous les Yvelinois, surtout les plus fragiles d'entre eux.

Au tout début de notre engagement collectif, lors de notre réunion fondatrice à Poissy, je vous avais adjuré d'entendre la phrase d'Albert Camus : « Notre monde n'a pas besoin d'âmes tièdes, il a besoin de cœurs brûlants ».

Pour remplir la mission que les Yvelinois nous ont confiée au service des Yvelines d'aujourd'hui et de demain, telle sera notre devise.

*Applaudissements.*

M. LE PRESIDENT – Merci mes chers Collègues.

### ***Formation des commissions réglementaires du Conseil départemental.***

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de constituer les commissions réglementaires du Conseil départemental et de procéder à la désignation de leurs membres.

La Commission des Finances, des Affaires européennes et générales comprendra 9 membres :

- Christine BOUTIN ;
- Pierre FOND ;
- Marie-Célie GUILLAUME ;
- Guy MULLER ;
- Karl OLIVE ;
- Laurent RICHARD ;
- Alexandra ROSETTI ;
- Yann SCOTTE ;
- Yves VANDEWALLE.

La Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands projets innovants sera composée de 7 membres :

- Philippe BENASSAYA ;
- Laurent BROSSE ;
- Jean-Michel FOURGOUS ;
- Marcelle GORGUES ;
- Elisabeth GUYARD ;
- Jean-François RAYNAL.
- Elodie SORNAY ;

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport sera constituée de 9 membres :

- Anne CAPIAUX ;
- Claire CHAGNAUD-FORAIN ;
- Sylvie d'ESTEVE ;
- Cécile DUMOULIN ;
- Janick GEHIN ;
- Alexandre JOLY ;

- Joséphine KOLLMANNSBERGER ;
- Philippe PIVERT ;
- Cécile ZAMMIT-POPESCU.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales comprendra 10 membres :

- Catherine ARENOU ;
- Marie-Hélène AUBERT ;
- Georges BENIZE ;
- Sonia BRAU ;
- Philippe BRILLAULT ;
- Hélène BRIOIX-FEUCHET ;
- Bertrand COQUARD ;
- Ghislain FOURNIER ;
- Olivier LEBRUN ;
- Laurence TROCHU.

La Commission Aménagement du territoire et affaires rurales accueillera 7 membres :

- Nicole BRISTOL ;
- Josette JEAN ;
- Didier JOUY ;
- Olivier de LA FAIRE ;
- Josette JEAN ;
- Michel LAUGIER ;
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements publics comprendra 11 membres :

- o le Président du Conseil départemental ou son représentant : Marcelle GORGUES,
- o le Président de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales ;
- o le Président de la Commission des travaux, des infrastructures et des grands projets innovants ;
- o le Président de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport ;
- o le Président de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales ;
- o le Président de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales ;

- et 5 autres membres :
  - o Georges BENIZE ;
  - o Didier JOUY ;
  - o Elodie SORNAY ;
  - o Pauline WINOCOUR-LEFEVRE ;
  - o Josette JEAN.

*La composition desdites commissions est ainsi arrêtée.*

### ***Délégation d'attributions à la Commission permanente***

M. LE PRESIDENT – Afin d'organiser les processus de décision du Département sur des bases plus pertinentes, il est proposé d'étendre les délégations données à la Commission permanente. La délibération qui vous a été distribuée comporte 59 articles.

*Le Conseil départemental adopte la délibération à l'unanimité.*

### ***Délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental***

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de procéder directement au vote après avoir pris connaissance de la délibération qui vous a été distribuée.

*Le Conseil départemental adopte la délibération à l'unanimité.*

### ***Election ou désignation des représentants du Conseil départemental :***

#### ***- à la Commission d'appels d'offres***

M. LE PRESIDENT – La Commission d'appels d'offres sera présidée par moi-même ou mon représentant, à savoir Guy MULLER.

Cette commission comprendra 10 membres :

- dont 5 membres titulaires :
  - o Janick JEHIN ;
  - o Jean-François RAYNAL ;
  - o Sylvie d'ESTEVE ;
  - o Elisabeth GUYARD ;
  - o Elodie SORNAY ;
- et 5 membres suppléants :
  - o Philippe BENASSAYA ;
  - o Didier JOUY ;
  - o Olivier LEBRUN ;
  - o Josette JEAN ;
  - o Bertrand COQUARD.

*Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la composition de la Commission d'appels d'offres.*

**- à la commission d'appels d'offres de groupement.**

M. LE PRESIDENT – Il nous faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la Commission d'appels d'offres de groupement. Je vous propose, par souci de cohérence, de désigner Guy MULLER en tant que titulaire et Olivier LEBRUN en tant que suppléant.

*Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la composition de la Commission d'appels d'offres de groupement.*

***Désignation des représentants du Conseil départemental et des associations locales d'usagers à la Commission consultative des services publics locaux***

M. LE PRESIDENT – Le Président de la Commission consultative des services publics locaux sera Georges BENIZE. La C.C.S.P.L. comprend, en outre, trois représentants du Conseil départemental et trois représentants d'associations locales d'usagers communément désignés par le Conseil. Pour nous représenter au sein de cette instance, j'ai reçu les candidatures suivantes :

1. Karl OLIVE ;
2. Cécile DUMOULIN ;
3. Josette JEAN.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au vote.

*Le Conseil départemental valide à l'unanimité les candidatures des trois représentants du Conseil départemental.*

M. LE PRESIDENT – Pour les représentants des associations locales, je vous propose de désigner :

1. M. Alain LENOIR, de l'Association Française des Utilisateurs des Télécommunications ;
2. M. Jean-Pierre VOSNIER, de l'Association Sportive Mantaise ;
3. M. Daniel BENBASSAT, de l'Organisation Générale des Consommateurs.

*Le Conseil départemental valide à l'unanimité les candidatures des trois représentants des associations locales.*

***Election des représentants du Conseil départemental au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.***

M. LE PRESIDENT – Il nous faut élire 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants. Chaque titulaire doit avoir son suppléant.

La lise des candidatures mise aux voix ayant été adoptée, il en est donnée lecture par Monsieur le Président.

Les 14 titulaires sont :

- Alexandre JOLY ;
- Philippe PIVERT ;

- Olivier LEBRUN ;
- Jean-François RAYNAL ;
- Laurent RICHARD ;
- Philippe BRILLAULT ;
- Josette JEAN ;
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE ;
- Sylvie d'ESTEVE ;
- Hélène BRIOIX-FEUCHET ;
- Alexandra ROSETTI ;
- Elodie SORNAY ;
- Marie-Hélène AUBERT ;
- Christine BOUTIN.

Les 14 suppléants sont :

- Olivier de LA FAIRE ;
- Karl OLIVE ;
- Didier JOUY ;
- Yves VANDEWALLE ;
- Philippe BENASSAYA ;
- Georges BENIZE ;
- Cécile ZAMMIT-POPESCU ;
- Claire CHAGNAUD-FORAIN ;
- Elisabeth GUYARD ;
- Laurence TROCHU ;
- Nicole BRISTOL ;
- Janick GEHIN ;
- Anne CAPIAUX ;
- Catherine ARENOU.
- 

***Désignation des représentants du Conseil départemental :***

***- aux conseils d'administration des établissements d'enseignement publics du niveau du second degré***

M. LE PRESIDENT – La liste des établissements avec les noms des représentants vous a été remise sur table. Nous devons désigner deux titulaires par établissement, soit un binôme homme / femme à l'échelle du canton.

*Le Conseil départemental adopte la délibération à l'unanimité.*

***- dans les organes compétents pour délibérer sur le budget des collèges d'enseignement privé placés sous contrat d'association***

M. LE PRESIDENT – Nous vous remettons également la liste des établissements avec les noms des représentants. Avez-vous des remarques ?

YVES VANDEWALLE – Le collège de Buc est fréquenté par des enfants relevant à la fois du canton situé au nord du département et du canton de Maurepas. Des représentants des associations de parents d'élèves ont donc demandé à ce que nous désignons un représentant pour chaque canton.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose donc que Madame la vice-présidente chargée des collèges organise une rencontre entre les titulaires et les suppléants des deux cantons pour parvenir à une décision consensuelle, qui sera avalisée lors de notre prochaine Assemblée.

YVES VANDEWALLE – Merci Monsieur le Président.

*Le Conseil départemental adopte la délibération à l'unanimité.*

***Désignation ou élection de représentants du Conseil départemental dans des commissions administratives et des organismes extérieurs***

M. LE PRESIDENT – La liste vous a été distribuée. Mes chers Collègues, je vous propose de vérifier ultérieurement la cohérence de ces listes avec vos responsabilités électives et territoriales. Les corrections utiles y seront ainsi apportées lors d'une prochaine séance. Je vous remercie d'en informer ma chef de cabinet.

J'invite les élus à se retrouver dans la Cour d'honneur pour la photographie. Ensuite, mes chers Collègues, vous vous réunirez dans les commissions thématiques pour procéder à l'élection des présidents. Je vous rappelle que les commissions réglementaires doivent comprendre un président, un vice-président et un secrétaire. Pour la première séance, ces commissions sont présidées par le doyen d'âge, le benjamin assurant le secrétariat. Vous devrez rapidement organiser des réunions de travail, puisque plusieurs séances du Conseil départemental sont d'ores et déjà programmées.

Vous désignerez aujourd'hui vos présidents, vice-présidents et secrétaires.

***Calendrier 2015 des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente***

M. LE PRESIDENT – Enfin, je vous annonce que le Conseil départemental se réunira le mardi 14 avril à 9h30. A cette occasion aura lieu le débat d'orientations budgétaires pour 2015 . Le budget sera voté le 17 avril. Le Conseil départemental se réunira ensuite les 19 juin, 25 septembre, 27 novembre et 18 décembre.

La Commission permanente se réunira quant à elle le 29 mai à 10h30, puis le 3 juillet. Les quatre séances de la rentrée auront lieu les 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 11 décembre à 10h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 50.*

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

## SOMMAIRE

<i>Election du Président du Conseil départemental des Yvelines .....</i>	<i>1</i>
<i>Détermination de la composition de la Commission permanente.....</i>	<i>4</i>
<i>Election des membres de la Commission permanente .....</i>	<i>5</i>
<i>Formation des commissions réglementaires du Conseil départemental.....</i>	<i>9</i>
<i>Délégation d'attributions à la Commission permanente .....</i>	<i>11</i>
<i>Délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental.....</i>	<i>11</i>
<i>Election ou désignation des représentants du Conseil départemental : .....</i>	<i>11</i>
<i>- à la Commission d'appels d'offres .....</i>	<i>11</i>
<i>- à la commission d'appels d'offres de groupement.....</i>	<i>12</i>
<i>Désignation des représentants du Conseil départemental et des associations locales d'usagers à la Commission consultative des services publics locaux .....</i>	<i>12</i>
<i>Election des représentants du Conseil départemental au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. ....</i>	<i>12</i>
<i>Désignation des représentants du Conseil départemental : .....</i>	<i>13</i>
<i>- aux conseils d'administration des établissements d'enseignement publics du niveau du second degré.....</i>	<i>13</i>
<i>- dans les organes compétents pour délibérer sur le budget des collèges d'enseignement privé placés sous contrat d'association.....</i>	<i>13</i>
<i>Désignation ou élection de représentants du Conseil départemental dans des commissions administratives et des organismes extérieurs .....</i>	<i>14</i>
<i>Calendrier 2015 des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente.....</i>	<i>14</i>